

***Commission sur le respect des obligations et des engagements par
les Etats membres du Conseil de l'Europe (Commission de suivi)***

Déclaration sur la Turquie

adoptée par la commission de suivi le 22 janvier 2013

Strasbourg, 22.01.2013 – La commission de suivi de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), réunie à Strasbourg le 22 janvier 2013, et suivant les conclusions préliminaires de Josette Durrieu (France, SOC), rapporteur pour le dialogue postsuivi avec la Turquie, a adopté la déclaration suivante :

« La commission tient d'abord à saluer la reprise des pourparlers engagés par les autorités turques en faveur d'une solution politique à la question kurde. Elle encourage tous les interlocuteurs concernés à faire aboutir ce processus et à mettre ainsi un terme aux violences qui ont causé 45 000 morts. La commission se réjouit de l'appui des plus grandes formations politiques du pays et souligne qu'une solution politique à la question kurde devra aussi trouver son expression concrète dans la future constitution.

La commission suit l'évolution et la poursuite des réformes judiciaires engagées. La mise en conformité de la législation turque avec la Convention européenne des droits de l'homme contribuera à protéger les libertés individuelles de tous. A cet égard, la commission reste préoccupée par les problèmes liés à l'administration de la justice, qui portent atteinte aux droits fondamentaux (procès équitable, liberté d'information, d'expression, de manifestation, etc.) et touchent tous les acteurs essentiels de la vie politique et civile – les élus, la presse, les universitaires, les étudiants, les journalistes, les militaires, et bien sûr les Kurdes. La commission exhorte enfin les autorités turques à trouver une solution légale à la détention provisoire de huit parlementaires élus en juin 2011, qui entrave à l'évidence l'exercice de leur mandat politique.

La commission espère donc une évolution favorable de la situation. Dans ce contexte, elle suit avec attention les travaux de la commission de conciliation qui devraient aboutir à la rédaction d'une constitution d'inspiration civile. La commission invite les autorités turques à s'appuyer sur l'expertise de la Commission de Venise pour s'assurer que les équilibres institutionnels et la garantie des libertés constitutionnelles sont conformes aux standards du Conseil de l'Europe. L'année 2013 sera une année déterminante pour apporter des réponses concrètes, à l'approche des élections présidentielles de 2014 et parlementaires de 2015. »